

Projet de territoire Garonne-Amont

Compte-rendu synthétique

COMITÉ DE LA CONCERTATION INSTALLATION - 19 FEVRIER 2020

Benoît ALVAREZ : Conseiller départemental de l'Ariège, Président de la CLE du SAGE des Bassins-Versants des Pyrénées Ariégeoises
Frédéric BLANC : Chef de projets, Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées
Michel BLANC : Chef du Département Eau et milieux aquatiques, DREAL Occitanie
Vincent CADORET : Animateur de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne
Françoise CASALE : Conseillère départementale du Gers
Cécile CASTELLE : Directrice du Développement Territorial Communauté de Communes Cagire Garonne Salat
Fabrice CHARPENTIER : Président de l'UNICEM Délégation Pyrénées
Marie-Claude DECAP : Panéliste
Laurent DELRUE : Directeur Général Délégué des Services Opérationnels, Conseil Départemental de la Haute-Garonne
Séverine DOERFLINGER : Panéliste
Kévin DUPLAN : Chargé de projet Conseil Régional Occitanie
Marianne DUTRIEUX : Chargée de mission Projets de territoire, DDT de la Haute-Garonne
Jean-Michel FABRE : Conseiller départemental de la Haute-Garonne
Guillaume FERRANDO : Chargé d'étude eau et environnement Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Emmanuelle GUILLARD : Cheffe de projet Démocratie Participative, Conseil Départemental de la Haute-Garonne
Gilbert HEBRARD : Conseiller départemental de la Haute-Garonne
Jean-Pierre JENN : France Nature Environnement
Julien KLOTZ : Conseiller départemental de la Haute-Garonne
Catherine LABAT : Responsable du Service Environnement Aménagement Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Nathalie LACOMME : Chargée de Mission Haute-Garonne Tourisme
Marie-Thérèse LACOURT : Elue chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Olivier LOUIS : Directeur Adjoint du Pôle Politiques et Police de l'eau DDT de la Haute-Garonne
Fraser MACLEOD : Panéliste
Julien MADELPUECH : Directeur Territorial Comminges Pyrénées, Réseau 31
Francois MAUREL : Attaché de bassin EDF
Pascale MESBAH-LOURDE : Vice-présidente de la Communauté de Communes du Volvestre
Yann OUDARD : Directeur Général Adjoint Réseau 31
Jean-Michel PARDE : Chargé d'études AREMIP
Charles PEYRAT : Chargé de mission Chargé de mission SAGE bassins versants des Pyrénées Ariégeoises, Conseil Départemental de l'Ariège
Yoann PICARONIE : Responsable du développement territorial, Communauté de Communes du Volvestre
Olivier PLASSERAUD : Directeur de la Fédération de Pêche de Haute-Garonne
Nicolas PUJOL : Elu à la chambre d'Agriculture de l'Ariège
Jean-Luc SCHARFFE : Chef du service Garonne Agence de l'Eau Adour Garonne
Eléonore SEIGNEUR : Chargée de mission documents de planification DREAL Occitanie
Marc SENOUCQUE : Président de Nature en Occitanie

Frédéric SIGAL : Service Aménagement du Territoire de la CCI de Toulouse
Thierry SUAUD : Conseiller Régional d'Occitanie, Président de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne
Martine SUSSET : Conseillère Métropolitaine Toulouse Métropole
Anne TOURNIERMARRE : Muretain Agglo
Michel TUFFERY : Coordonnateur Bassin Adour-Garonne DRAAF Occitanie
Bernard VERDIER : Conseiller départemental des Hautes-Pyrénées
Annick VEZIER : Directrice de la Transition Ecologique, Conseil départemental de Haute Garonne
Pierre WEISS : Directeur d'Exploitation CACG
Sandrine WINANT : Cheffe du service GEMAPI, Toulouse Métropole

→ *Prestataires :*

Bruno COUPRY : Eaucéa
Marion JULIOT : Médiation & Environnement
Philippe PAPIN : Médiation & Environnement

Ordre du jour :

1. La construction du projet de territoire Garonne Amont
2. Le comité de la concertation
3. Le plan d'actions et ses fiches-actions
4. Les conditions de réussite du comité

NB : Le détail des présentations est disponible sur le diaporama envoyé à l'issue de la réunion. Quant aux fiches-actions (version du 10 janvier 2020), elles sont disponibles sur le lien suivant <https://mydata.cd31.fr/index.php/s/4xGnjSD6ewfAJT3> [Mot de passe : PTGA].

✓ *La réunion est lancée par un tour de table de présentation des personnes présentes.*

Introduction par Jean-Michel Fabre, Vice-président du Cd31

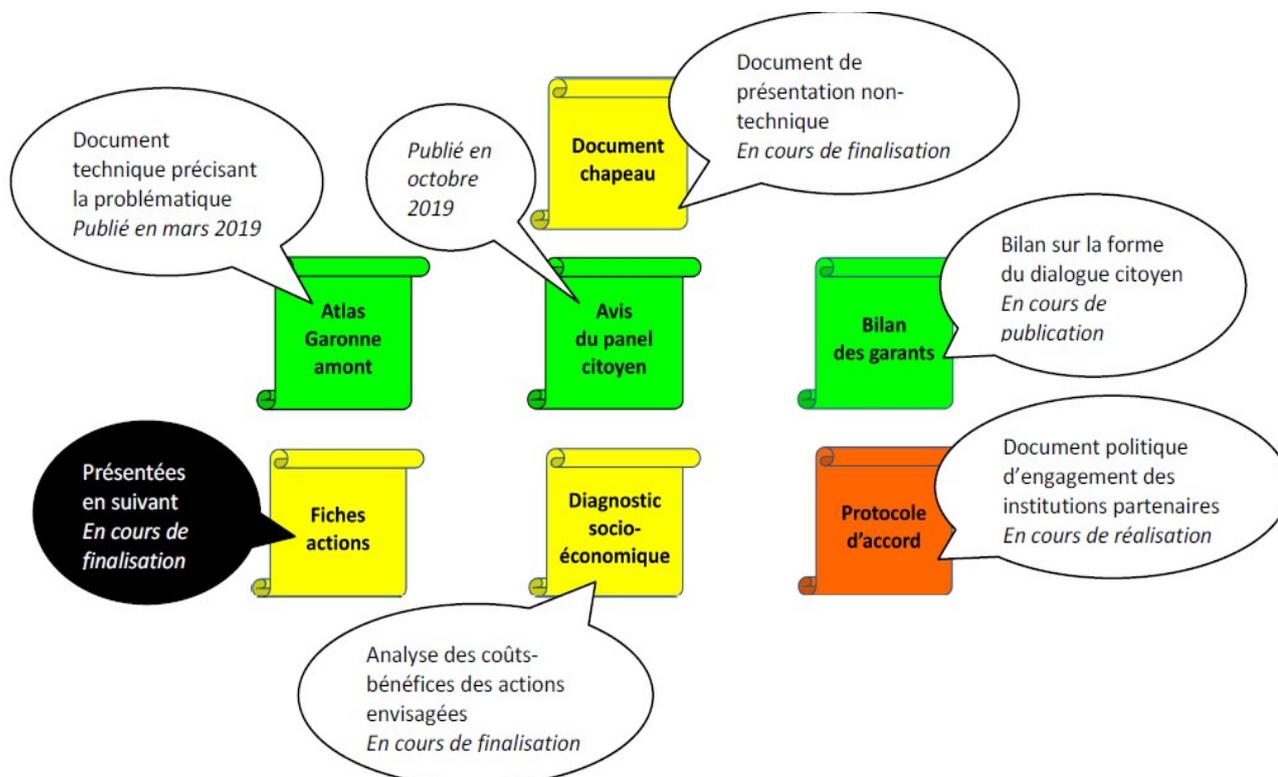
Jean-Michel Fabre remercie l'ensemble des parties-prenantes pour leur présence à la réunion d'installation de ce comité de la concertation du projet de territoire Garonne Amont (PTGA) qui intervient quelques jours après une actualité qui a secoué le département de la Haute-Garonne. L'approvisionnement en neige par hélicoptère de la piste du téléski pour enfant de la station de ski de Luchon a marqué le grand public et suscité de nombreuses critiques. Il me faut revenir sur les raisons économiques d'un choix pris dans l'urgence pour ne pas fermer la station et mettre au chômage les 200 emplois saisonniers. Une décision exceptionnelle qui ne se reproduira pas. Pour faire le lien avec le projet de territoire Garonne Amont, notre démarche initiée sur le bassin versant Garonne Amont doit nous permettre dans la concertation de mettre en œuvre rapidement des solutions satisfaisantes, pour tous, sur les plans économiques et écologiques. Elle souligne, au même titre que l'attaque de la Maison de la Nature de Toulouse la semaine dernière, que nous ne sommes pas prêts face à l'urgence climatique. Il va nous falloir changer collectivement, transformer nos modèles et agir en conséquence.

1. La construction du projet de territoire Garonne Amont par Laurent Delrue, du Cd31

Sur un sous bassin versant étendu sur les trois départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège et de Hautes-Pyrénées en lien avec le département du Gers, le Val d'Aran en amont et l'aire urbaine de Toulouse en aval, la construction du projet de territoire Garonne Amont initiée en 2018 s'est appuyée sur les institutions des territoires précédemment cités auxquelles se sont ajoutés les services de l'Etat, la Région Occitanie et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le problème central du travail engagé était celui de **la fragilité et de la raréfaction des ressources en eau du territoire**.

Une première étape pour l'élaboration d'un **état des lieux partagés** autant sur les milieux naturels que sur les activités économiques du territoire a conduit à la publication de l'atlas Garonne Amont. Après quoi, l'enjeu étant de **construire un programme d'actions pour et avec les territoires**, une concertation grand public a pris forme avec un panel citoyen tiré au sort, des ateliers thématiques, des rencontres habitant dans l'espace public ou encore un site internet participatif. **Cette deuxième étape de dialogue citoyen** a abouti à la publication en octobre 2019 de l'avis du panel citoyen et de ses 130 recommandations citoyennes. A la fin de cet exercice de concertation, les deux garants de la Commission Nationale du Débat Public ont rendu leur bilan sur la forme saluant la démarche de co-construction entre les acteurs du territoire. Depuis, **une troisième étape** a été menée pour transcrire les recommandations citoyennes en **fiches actions** via un travail avec les institutions du comité technique et l'organisation de trois groupes techniques sur l'agriculture, sur le petit cycle de l'eau, et enfin sur les milieux et l'hydromorphologie. Le 19 décembre 2019, le comité de pilotage décide de proposer **une quatrième étape avec la mise en place de ce comité de la concertation** pour présenter ces fiches actions, s'assurer du consensus qu'elles suscitent auprès des différents porteurs d'intérêts du territoire et d'identifier les éléments qui font dissensus, en somme rendre compte du degré d'acceptation du plan d'actions par les territoires .

Pour récapituler, **le projet de territoire aujourd'hui rassemble plusieurs documents.**



Le calendrier de finalisation des fiches est relativement contraint. A compter de cette réunion, nous avons jusqu'à juillet 2020 pour collecter vos retours, valider les fiches et remettre l'ensemble des documents du projet de territoire au Préfet du bassin.

Expression des participants

Jean-Pierre JENN, au nom de France Nature Environnement, regrette les dégâts causés à la maison de la nature la semaine précédente.

Marie-Thérèse LACOURT de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne rapporte que depuis le mois d'octobre, les agriculteurs ont trop d'eau sur les sols empêchant les semis des céréales d'hiver qui constituent pourtant un moyen d'évitement du risque de sécheresse estivale. Ce phénomène météorologique comme d'autres épisodes climatiques extrêmes obligent la profession à s'adapter en permanence.

M. CHARPENTIER, président de l'Unicem, regrette de ne pas avoir été associé directement à la réflexion sur le projet de territoire et sur l'élaboration des fiches actions le concernant. Il formule une première question sur le lien entre ce travail et les actions menées par l'Agence de l'eau. Sa deuxième question concerne les actions, les effets induits directs, ceux qui sont recherchés, sont considérés dans le diagnostic socio-économique, qu'en est-il de la prise en compte des effets induits indirects ?

- Jean-Luc SCHARFFE, de l'Agence de l'eau, confirme son intérêt et son engagement dans les actions du projet de territoire.
- Jean-Michel Fabre confirme ce partenariat.
- Laurent Delrue indique quant à lui que les effets directs comme les effets indirects sont pris en compte dans le diagnostic, ce travail demeure complexe.

2. Le comité de la concertation par Marion Juliot de Médiation & Environnement

La création de ce comité de la concertation a été décidée en décembre 2019 par le comité de pilotage du PTGA. Il s'agit du **prolongement du dialogue citoyen** de 2019 en lien avec les recommandations du panel spécifique à la gouvernance de l'eau et du PTGA. **L'enjeu est donc d'étendre la communauté de travail et d'obtenir un retour des territoires avant toute réalisation.** Cette instance s'inscrit **dans l'esprit de l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau.**

Ainsi ce groupe élargi qui augmente la surface de concertation tout en restant opérationnel est **constitué des membres du comité de pilotage** initial auxquels s'ajoutent :

- **15 représentants de territoires** : 12 EPCI (8 en Haute-Garonne, 2 en Hautes-Pyrénées et 2 en Ariège) et les 3 SAGE du périmètre Garonne Amont
- **29 représentants des usagers** : « non-professionnels » avec les citoyens panélistes, les représentants des consommateurs, les représentants d'associations de protection de la nature, les représentants des usages récréatifs et « professionnels » : représentants de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, du tourisme
- **1 garant** de la Commission Nationale du Débat Public.

La mission de ce comité d'ici début juin 2020 est de rendre un avis sur le plan d'actions du projet de territoire. L'objet n'est donc pas de débattre de l'opportunité du PTGA, mais sur sa portée et ses modalités de sa mise en œuvre via les fiches actions.

A ce stade, **deux modalités de fonctionnement** sont posées :

- échanges pour identifier les sujets qui font consensus & permettre l'expression des sujets qui font dissensus ;
- retranscription des échanges dans des comptes-rendus versés au dossier remis au Préfet.

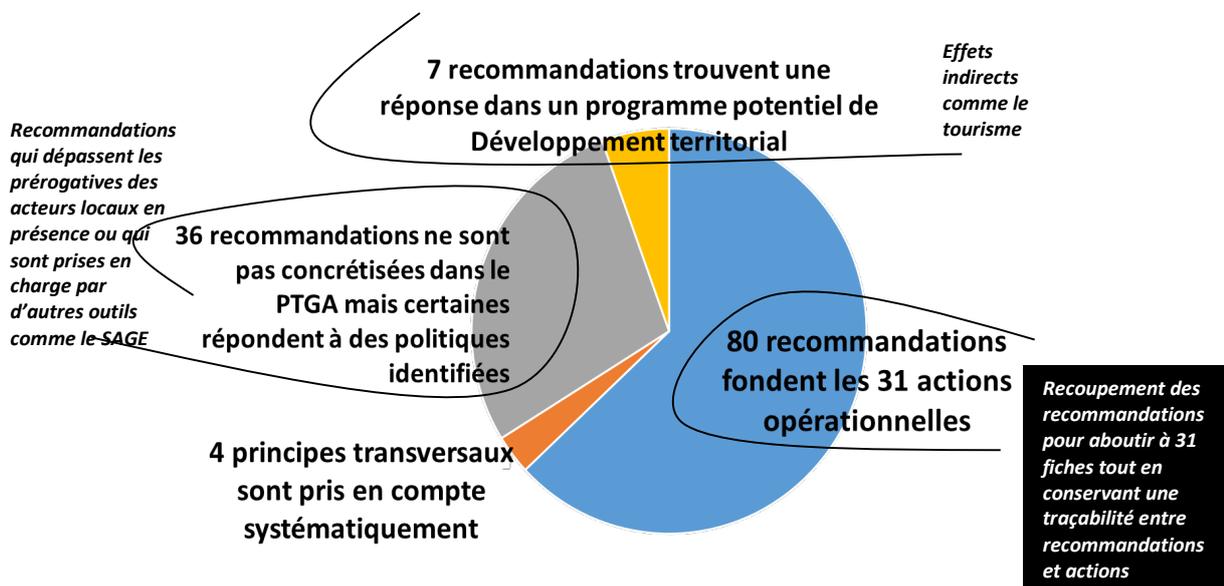
Le calendrier est le suivant :

- 2^{ème} réunion le 20 avril à 14h ;
- 3^{ème} réunion le 8 juin à 14h.

Il est également possible si certains membres du comité de la concertation le souhaitent d'organiser des réunions de travail intercalaires pour préciser les objectifs, la portée et la forme des actions.

3. Le plan d'actions et ses fiches-actions par Bruno Coupry d'Eaucéa

Le plan d'actions avec ses fiches-actions est issu de la production des panélistes retravaillée avec le conseil départemental de la Haute-Garonne, les partenaires du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques animés par Eaucéa. Il s'agissait donc de passer de 130 recommandations non chiffrées à 31 fiches actions chiffrées et sériées.



Dans les types d'actions, on retrouve un équilibre entre l'interventionnisme et la conservation.

Les fiches se répartissent en fonction des **4 axes stratégiques** de l'avis citoyen : 8 actions sur la **sobriété**, 5 sur la **gouvernance**, 9 sur le **stockage** et 9 sur l'**aménagement du territoire**. Elles s'inscrivent ainsi dans **une logique, une cohérence et une priorisation** de mise en œuvre. **Il ne s'agit donc pas de choisir dans l'ensemble des fiches celles à appliquer mais de mettre en œuvre un plan d'actions global.**

Dans **un premier temps**, le PTGA doit agir sur la sobriété des usages en eau pour renforcer la résilience des territoires. Dans **un deuxième temps**, il faut renforcer la transparence des politiques de l'eau, mieux informer tous les acteurs du territoire, citoyens compris, et renforcer la gouvernance partagée de l'eau. Dans **un troisième temps**, avant d'envisager de nouveaux stockages, il faut mobiliser l'existant quel qu'il soit. Enfin dans **un dernier temps**, des actions relatives à l'aménagement des territoires visent à accompagner les milieux naturels pour résister au changement climatique doivent être développées.

A ce premier lot de 31 fiches actions s'ajoutent encore 12 fiches actions relatives au développement territorial, volet socio-économique du PTGA. Elles seront présentées lors de la prochaine réunion.

Chaque fiche a une **structure identique** avec un **code couleur** relatif à l'axe stratégique auquel elle se rapporte. **Elles sont à ce stade modifiables autant pour améliorer leur compréhension que pour améliorer l'efficacité des actions proposées.**

Sur le **bilan hydrologique provisoire**, 14 actions ont un effet quantitatif (économies d'eau et mobilisation des ressources) tandis que les 17 autres viennent les encadrer avec des actions sur la gouvernance ou la résilience des milieux. Une **estimation financière** est également en cours pour chaque action.

Enfin, si la validation des fiches est prévue pour juillet 2020, le conseil départemental de la Haute-Garonne a déjà entrepris trois expérimentations sur le terrain :

- **L'irrigation à partir des gravières**

L'objectif est d'expérimenter concrètement le pompage des ressources en eau des gravières pour fournir les irrigants en eau. Ce test grandeur nature permettra ainsi de mieux comprendre le système gravière entre stockage des eaux de surface et lien avec les nappes souterraines.

- **Le conservatoire départemental des zones humides**

L'objectif est de renforcer l'identification, la conservation et la valorisation des zones humides du territoire en lien notamment avec la politique développée par le Conseil départemental de Haute-Garonne des espaces naturels sensibles.

- **La fête de la Garonne le 27 juin 2020**

L'objectif de cette journée qui devrait avoir lieu à Portet-sur-Garonne (en attente de confirmation) est de mettre à l'honneur la Garonne, de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire concernés par le fleuve et de communiquer auprès du grand public sur le projet de territoire Garonne Amont, au travers d'un événement festif et informatif.

Expression des participants sur les fiches-actions

Jean-Michel PARDE de l'AREMIP demande si le bilan énergétique de chaque action a été évalué, et souligne l'importance de la médiation avec le grand public.

Fabrice CHARPENTIER de l'Unicem précise qu'il est important de s'accorder sur les définitions et notamment celle des zones humides définie par la convention de Ramsar¹. Il est important de les répertorier, d'identifier celles qui disparaissent mais également celles que évoluent ou même apparaissent. Les professionnels des gravières qu'il représente peuvent contribuer à cet inventaire et à la sensibilisation qui l'accompagne.

→ Jean-Michel Fabre rappelle qu'effectivement le constat que les politiques passées n'ont eu que peu d'effets sur la préservation des zones humides. Il est donc important de mettre en œuvre un conservatoire sur le territoire, pour travailler en collaboration avec les futurs élus municipaux et sensibiliser le grand public.

Frédéric BLANC du conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées rappelle qu'il gère actuellement 100ha d'espaces naturels et mène effectivement un travail multipartenarial dans le sens des objectifs précédemment énoncés du futur conservatoire des zones humides.

¹ La convention de Ramsar - traité international adopté en 1971 et entré en vigueur en 1975 - a adopté une définition plus large que la réglementation française : les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

www.zones-humides.org/node/65297 consulté en mars 2020

Kévin DUPLAN de la Région Occitanie demande si nous avons des retours d'expériences de projet de territoire pour la gestion de l'eau sur d'autres territoires, et propose d'organiser des échanges avec ces territoires.

Jean-Pierre JENN de France Nature Environnement revient sur la définition des zones humides et la dissocie de celle des lacs, rappelant ainsi l'importance de prendre en compte les aspects qualitatifs, toute zone humide n'ayant pas la même importance.

Il pointe également une question de vocabulaire dans la fiche D 3.2 invitant à utiliser une autre terminologie que le terme de « transparence » pour décrire les modalités de transfert sédimentaires en pied d'ouvrages.

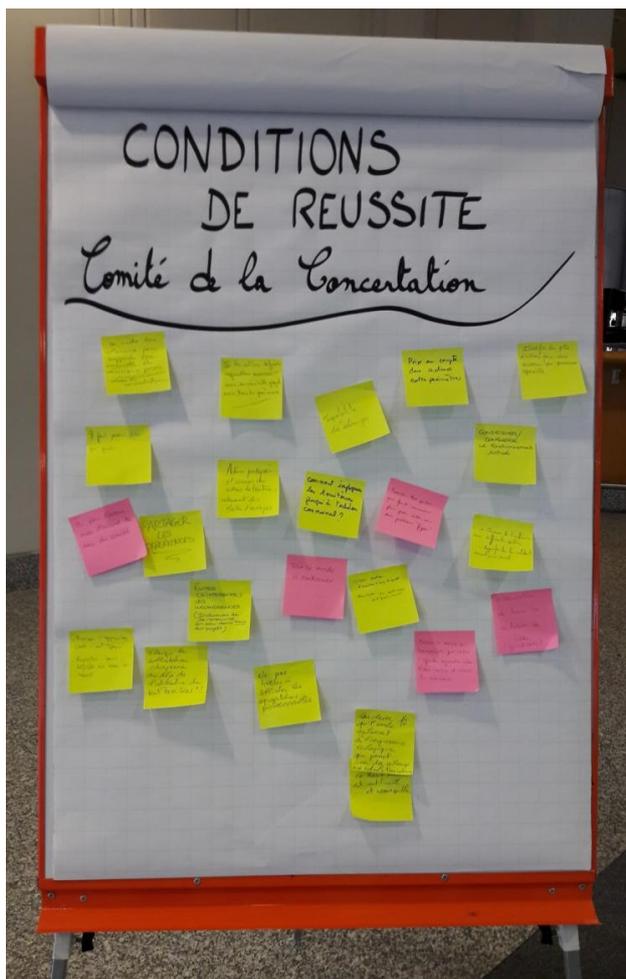
Martine SUSSET de Toulouse Métropole interroge sur le périmètre de la gouvernance pour la fiche B 2.2 et invite à s'intéresser à l'échelle régionale.

Benoît ALVAREZ du conseil départemental de l'Ariège et président de la CLE du SAGE Ariège souligne l'importance du dialogue entre tous les acteurs du domaine de l'eau, pour que quelque soient les décisions prises, tous puissent partager collectivement les actions. Ces actions collectivement doivent rendre compte des solidarités amont-aval et également aval-amont.

Bernard VERDIER du conseil départemental des Hautes-Pyrénées rejoint le département de l'Ariège pour que ce projet de territoire permette l'émergence et le renforcement des solidarités territoriales au service de l'intérêt général et de l'urgence climatique.

Olivier PLASSERAUD, Directeur de la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne, revient également sur une question de vocabulaire dans la fiche C 3.1 doutant de la terminologie sur les retenues à effets positifs : « *on n'a jamais vu l'artificialisation de la nature la sauver* ». Il faudrait peut-être plus parlé de bilan environnemental assumé ou optimisé.

Marie-Thérèse LACOURT de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne propose de bien identifier la place des agriculteurs dans l'aménagement du territoire et notamment de leur donner une place lors de la fête de la Garonne avec l'ensemble des acteurs économiques du domaine de l'eau.



Expression des participants à partir des post-it autour de la question suivante :

« Selon vous, dans 4 mois, à quelles conditions, pourra-t-on dire que ce comité a été utile ? »

Partager les expériences

Se mettre tous d'accord pour supporter tous ensemble les décisions prises dans la concertation

Actions partagées et connues des acteurs du territoire notamment les maîtres d'ouvrage

Si les actions définies aujourd'hui avancent avec de véritables projets avec tous les partenaires

Tout le monde à contribuer

Comment impliquer les territoires jusqu'à l'échelon communal ?

Ne pas hésiter à solliciter les représentations professionnelles

Eviter (s'interdire) les incohérences (inclusion de la ressource en eau dans tous les projets)

Elargir la sollicitation citoyenne au-delà du seul « bon sens » !

Un plan d'actions avec accord de tous du comité

Prioriser l'approche coût/m³ & répondre aux déficits en eau à venir

Penser à assurer une transversalité pour éviter l'approche segmentée entre fiche-actions et assurer la cohérence

Association de tous les acteurs de l'eau (syndicats)

Trouver des points qui font consensus plus que rester sur des positions figées

Mesure de l'adhésion aux différentes actions

Approfondir les solidarités amont-aval et aval-amont

Conserver / conforter le fonctionnement actuel

Traçabilité des échanges

Prise en compte des acteurs extra-périmètre

Identifier les pistes d'actions face aux dissensus qui pourraient apparaître

Méthode : partager d'avantage le temps de parole

Eaux potables : A 1.1 coûts évoqués et pas quantités économisées

Considérer qu'il existe également de l'ingénierie écologique qui permet de créer des milieux non naturels très intéressants. Le lac du Der en Haute-Marne est artificiel... et remarquable.

La prochaine réunion du 20 avril prochain s'ouvrira sur la validation de ce compte-rendu et proposera une synthèse des contributions récoltées que nous aurons pris le soin d'organiser par catégorie pour initier un travail en petit groupes.